

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20140319

Dossier : A-407-13

Référence : 2014 CAF 75

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE GAUTHIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

PAUL ABI-MANSOUR

appellant

et

AGENCE DU REVENU DU CANADA

intimée

Audience tenue à Montréal (Québec), le 19 mars 2014.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 19 mars 2014.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE GAUTHIER

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20140319

Dossier : A-407-13

Référence : 2014 CAF 75

**CORAM : LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE GAUTHIER
LE JUGE MAINVILLE**

ENTRE :

PAUL ABI-MANSOUR

appellant

et

AGENCE DU REVENU DU CANADA

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 19 mars 2014)

LA JUGE GAUTHIER

[1] Monsieur Abi-Mansour interjette appel de l'ordonnance du 22 novembre 2013 par laquelle la juge Gleason de la Cour fédérale a refusé d'ajourner sa demande de contrôle judiciaire, dossier n° T-924-11, jusqu'à ce que notre Cour ait statué sur l'appel, dossier n° A-288-13, qu'il a formé à l'encontre de l'ordonnance du 23 août 2013 rendue par le juge Mosley.

[2] L'appelant reconnaît lui-même dans son mémoire que son appel dans le présent dossier est théorique vu qu'une date d'audience n'a pas encore été fixée dans le dossier n° T-924-11. Dans ces conditions, le présent appel sera rejeté.

« Johanne Gauthier »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Yves Bellefeuille, réviseur

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-407-13

(APPEL D'UNE DÉCISION PRONONCÉE LE 22 NOVEMBRE 2013 PAR LA JUGE GLEASON DE LA COUR FÉDÉRALE DANS LE DOSSIER N^O T-924-11)

INTITULÉ : PAUL ABI-MANSOUR c. AGENCE DU
REVENU DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 19 MARS 2014

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR :** LE JUGE EN CHEF BLAIS
LA JUGE GAUTHIER
LE JUGE MAINVILLE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE GAUTHIER

COMPARUTIONS :

Paul Abi-Mansour POUR SON PROPRE COMPTE

Adrian Bieniasiewicz POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

William F. Pentney POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada